

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 24 février 2022 à 12 h 15
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien

ABSENCE :

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administrative
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 12 h 20.

10.02 - Mot du Maire et des élu(e)s

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élu(e)s débute à 12 h 20, arrêt à 12 h 24, reprise à 12 h 30 et se termine à 12 h 40.

CA22 16 0055

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 24 février 2022, à 12 h 15

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 24 février 2022, à 12 h 15, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 12 H 40 ET SE TERMINE À 12 H 46.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Jean-Christophe Mortreux	Comment le personnel de sécurité publique va éviter le profilage racial et religieux ? Comment est-il inclusif ?
Axel Bergman	Est-ce que les agents pourraient se déplacer en vélo et à pieds la majorité du temps sachant que notre arrondissement est petit et que les véhicules utilisés actuellement sont vraiment polluants ?
Jill LANCE	En regardant cette précision : « un champ d'intervention plus large pour les responsables de la sécurité publique, tel que la surveillance des parcs, la prévention des crimes et du vandalisme, la sensibilisation des citoyens au civisme et au bon voisinage », nous nous demandons si ce mandat plus large pourrait inclure les efforts de sensibilisation des citoyens liée à la transition écologique et la santé publique (ex. des interventions sur les véhicules qui tournent au ralenti). Plus, ils pourraient informer les travaux publics sur les mauvaises conditions des infrastructures de transport actif (ex. des bollards brisés, des marches d'escalier cassées et glacées, trottoirs et pistes cyclables qui ont besoin d'entretien, etc.) - le tout touche la santé et la sécurité publique.

CA22 16 0056

Accorder un contrat à Trimax Sécurité inc. pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont, pour une durée de deux ans avec deux options de renouvellement d'un an chacune, soit du 1^{er} mars 2022 au 29 février 2024, / Appel d'offres public 21-19089 - 4 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 1 097 439,26 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement (2022 - 2023) et du surplus de l'arrondissement

ATTENDU QUE l'ancienne ville d'Outremont s'est dotée d'un service de Sécurité publique en 1979, tout comme plusieurs autres villes de banlieue, à suite de la fusion des corps de police municipaux en 1972;

ATTENDU QUE lors des fusions municipales de 2002, Outremont est devenu un arrondissement de la Ville de Montréal, toutefois, le service de la Sécurité publique tel qu'il existait du temps de l'ancienne ville d'Outremont a été conservé en continu;

ATTENDU QUE le dernier contrat visant la fourniture du personnel de la Sécurité publique (appel d'offres public 19-17630) a été octroyé le 2 décembre 2019, pour une durée de deux (2) ans, soit du 6 décembre 2019 au 5 décembre 2021;

ATTENDU QUE lors d'une consultation citoyenne publique s'étant tenue le 20 juin 2019, les citoyens ont manifesté le souhait de voir apparaître un champ d'intervention plus large pour les responsables de la sécurité publique, tel que la surveillance des parcs, la prévention des crimes et du vandalisme, la sensibilisation des citoyens au civisme et au bon voisinage, etc. et ont également souligné l'importance du sentiment de sécurité que leur procure les patrouilleurs de la sécurité publique en étant présents dans l'arrondissement;

ATTENDU QU'AU mois de septembre 2020, le Service juridique de la Ville de Montréal a transmis à la direction de l'arrondissement un avis juridique portant notamment sur l'analyse de la validité du dernier contrat octroyé à la firme Neptune Security inc. portant sur la nature des services prévus au contrat et concluant que celui-ci avait été octroyé en contradiction avec l'article 1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) qui stipule que « La ville ne peut conclure toute entente pour confier, en tout ou en partie, l'administration, l'exploitation ou la gestion, en son nom, des biens lui appartenant ou dont elle a l'usage et des programmes ou des services qui relèvent de sa compétence à l'exception de ceux relatifs à la circulation, la paix, l'ordre public, la décence et les bonnes mœurs. »;

ATTENDU QUE les ajustements appropriés ont été apportés au contrat afin de le rendre conforme aux dispositions de la charte de la Ville de Montréal, notamment, en y retirant les tâches liées au contrôle des foules et au contrôle de la circulation;

ATTENDU QUE la Direction de l'arrondissement a signifié son désir de régulariser la situation en procédant à la révision complète du devis technique pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont et en prenant en charge le lancement d'un nouvel appel d'offres public, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement de la Ville;

ATTENDU QUE la conformité du nouveau contrat pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont a été validée par le service des affaires juridiques de la ville ainsi que par un cabinet externe;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un contrat d'un montant de 1 097 439,26 \$, toutes taxes incluses, à l'agence Trimax Sécurité Inc. pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont pour une période de deux (2) ans incluant deux options de renouvellement de 12 mois chacune, suite à l'appel d'offres public 21-19089 (4 soumissionnaires conformes);

D'AUTORISER une dépense maximale de 1 097 439,26 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont pour une durée de deux (2) ans, soit du 1er mars 2022 au 29 février 2024, et incluant deux options de renouvellement de 12 mois chacune;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée au budget de fonctionnement ainsi qu'au surplus libre de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1225069003

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 12 H 48.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2022.